**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 43 (1935)
**Heft:** 4

**Artikel:** L'inscription tumulaire de Bonmont, 1497
**Autor:** Martin, Paul-E.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-33420

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# L'inscription tumulaire de Bonmont, 1497.

Sous le n° 461 de ses *Pierres sculptées de la vieille Genève* [1], M. le professeur Waldemar Deonna a publié, d'après un moulage de M. J. Plojoux conservé au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, une inscription tumulaire « encastrée à droite de la porte de l'église de Bonmont (Vaud) sur Nyon ».

Voici le texte transcrit par M. Deonna :

« C'EST LA SÉPULTURE
DE GAULTHIER DE
LAQUEMANT DE
BRABANT. PRIÉ
DIEU POUR LUY
1495. »

Il m'a paru intéressant, après une visite faite à l'abbaye de Bonmont en compagnie de mes étudiants, de chercher à recueillir quelques renseignements sur ce Brabançon enseveli au pied de la Dôle, d'autant plus que la tradition régionale en faisait un croisé [2].

Je me suis tout d'abord adressé au Nécrologe ou Obituaire de l'abbaye, conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, et établi sous l'abbatiat d'Aymon de Gingins, entre 1514 et 1536 [3]. A la date du 17 octobre, soit le 16 des Calendes de novembre, l'Obituaire contient en effet la mention suivante : « *Anniversarium Gautheri de Laquemant de Lovain, dedicati dicti monasterii, pro quo habemus pratum ante monasterium.* »

Ces indications étaient précieuses bien que sommaires.

M. Maxime Reymond a bien voulu les compléter, encore, en me communiquant un document qu'il venait de découvrir aux Archives cantonales vaudoises de Lausanne. Il s'agit d'une convention passée le 17 janvier 1496 entre l'abbé commendataire et les religieux de l'abbaye de Bonmont, d'une part et, d'autre part, « *honestus Vir Gautherius de Jaquemant de Loveyz Leodiensis diocesis clericus ac dedicatus et appreberendatus dicti monasterii* »[4].

Le notaire G. Barilliet qui a reçu et transcrit les actes contenus dans ce recueil d'« abergements » en faveur de Bonmont, a sans doute incorrectement reproduit le nom du contractant et probablement mal compris ses qualités. A la table placée en tête du volume, le nom est écrit exactement : « *Dedicatio Gautherii de Laquemant.* » Il s'agit donc certainement du même personnage que celui de l'inscription : Gautier de Laquemant de Louvain, au diocèse de Liége, en Brabant.

Gautier de Laquemant demande à l'abbé commendataire et aux religieux de Bonmont de lui remettre deux pièces de pré, déjà mises en culture par des moines du monastère et situées devant la grande porte. Durant sa vie le dit Gautier vivra des récoltes de ces prés ; il pourra en faire donation aux religieux qui, en retour, seront tenus de célébrer à perpétuité un anniversaire au monastère le 6 octobre. L'abbé et les religieux, considérant que Gautier a déjà exécuté à ses frais des réparations aux murailles du monastère, et voulant lui marquer leur gratitude, lui concèdent les deux pièces de pré dont il s'agit. En retour le dit Gautier fait donation aux religieux de Bonmont de ces pièces à condition que ceux-ci célèbrent à perpétuité son anniversaire pour le repos de son âme ; le jour de cet anniversaire, le pitancier du couvent sera tenu de donner deux sous

à chaque religieux, quatre sous à l'officiant de la grand'-messe, deux sous au sacristain pour le luminaire, à tous les religieux en plus de leur pitance six sous. Gautier a construit une chambre avec un « cetour » à ses propres frais, dans le cloître, jouxte le grenier du dit monastère. Les religieux lui cèdent cette demeure, sa vie durant.

Cette convention du 17 janvier 1496 est donc une donation faite à l'abbaye par Gautier de Laquemant, pour la fondation d'un anniversaire. Cette donation consiste en deux pièces de pré, préalablement concédées par les religieux à Gautier, pour lui permettre de subsister des produits de ce sol, et par voie de conséquence pour qu'il entretienne par ses propres moyens cette partie du domaine de l'abbaye.

Mais qui peut être ce Gautier de Laquemant, de Louvain, venu de si loin pour habiter le cloître de Bonmont, pour cultiver son domaine et y finir ses jours ? Sans doute le mystère de sa destinée nous reste impénétrable. Mais les termes qui le désignent dans l'Obituaire et dans l'acte de 1496 permettent tout au moins de définir sa qualité. L'Obituaire le nomme « *dedicatus dicti monasterii* » ; l'acte de 1496 « *clericus ac dedicatus et appreberendatus dicti monasterii* ».

Il s'agit incontestablement d'un oblat de l'abbaye cistercienne de Bonmont, c'est-à-dire d'une personne qui s'est donnée au monastère à la condition d'y être reçue et de pouvoir y vivre [5].

Gautier de Laquemant n'est pas assimilé aux religieux de Bonmont et n'a pas place à leur chapitre, puisqu'il traite avec eux comme une personne distincte. Il est dit « *clericus* » dans l'acte de 1496, donc il a reçu la tonsure; le même acte le qualifie aussi de « *appreberendatus* », ce que je comprends comme un synonyme ou une forme

altérée de « *praebendarius* », soit « prébendier », serviteur de l'abbaye, qui en reçoit l'entretien et la subsistance [6]. Ce n'est donc point un prêtre ou un moine, mais une sorte d'associé à la famille monastique, sous les conditions particulières qui font de lui un « oblat ».

Il existe cependant une difficulté. La date de l'inscription de Bonmont, en chiffres arabes, a été lue « 1495 ». Or, Gautier de Laquemant est vivant le 17 janvier 1496, date à laquelle il passe son acte de donation à l'abbaye. La lecture 1495 n'est donc pas possible. Il est vrai que le dernier chiffre arabe inscrit peut être compris de diverses façons. Mais la seule date qui soit admissible est 1497, car ce dernier chiffre peut être lu comme un 7 ancien, muni d'une haste exagérée dans la partie supérieure [7].

Paul-E. MARTIN.

## NOTES

[1] W. Deonna : *Ville de Genève. Musée d'Art et d'Histoire. Pierres sculptées de la vieille Genève,* Genève 1929, in-8o, p. 210.

[2] Voir en particulier un article de Mlle Lucienne Burgi, publié dans le *Courrier de la Côte* des 12-13 janvier 1935. Selon cet auteur qui a obtenu le premier prix en 1934 au concours des écoles secondaires de Nyon : « A droite du portail [de l'église de Bonmont] se trouve la tombe d'un croisé portant gravée dans la pierre cette date: 1294 et des inscriptions en latin. »

[3] Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms. fr. 150. Cf. Senebier, *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la Ville et République de Genève,* Genève, 1779, in-8o, p. 392. Le nécrologe contient la mention des anniversaires fondés par Aymon de Gingins, lui-même, le 8 novembre 1514.

[4] Archives cantonales vaudoises, Fi 20, fol. 25-28.

[5] Cf. Du Cange, *Glossarium,* éd. Carpentier-Henschell, t. II, p. 769, art. *Dedicatio ;* p. 924, art. *Donati ;* t. IV, p. 675-678, art. *Oblati ;* Luchaire, *Manuel des institutions françaises,* p. 84. — La mention de l'acte de 1496 à la table du volume des abergements est bien *Dedicatio.*

[6] Cf. Du Cange, *Glossarium,* t. V, p. 390.

[7] Cf. Maurice Prou, *Manuel de Paléographie latine et française,* 4me éd., Paris 1924, in-8o, p. 275, et Franz Steffens, *Paléographie latine,* éd. française, 1910, pl. 105.